

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
14 MAI 2019**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 9 avril 2019
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt - SSI Rapport mensuel Avril 2019
  - 5.2 SSI - Réparation de l'échelle aérienne #1534
  - 5.3 SSI - Embauche des pompiers Dylan Hadet, Étienne Gagnon, Thomas Surprenant et William d'Amour
  - 5.4 SSI - Démission de Monsieur Martin Géliveau
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Autorisation - Paiement de la quote-part résiduelle concernant l'entente des loisirs
  - 6.2 UMQ - Appel d'offres sel de déglçage
  - 6.3 Autorisation - Inscription à clicSÉQUR et mandat de gestion du dossier de la municipalité
  - 6.4 Autorisation - Remboursement temporaire du prêt résiduel du programme TECQ
  - 6.5 Dépôt - État des revenus et des dépenses au 30 avril 2019
  - 6.6 Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale au 14 mai 2019
  - 6.7 Dépôt - Rapport financier 2018
  - 6.8 Autorisation - Permanence de Madame Josianne Boyer
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Avis de motion - Règlement no.471 Amendant le règlement no.467
  - 7.2 Projet - Règlement no.471 amendant le règlement no.467 en instaurant des frais pour l'émission d'une mise en demeure et l'établissement d'un montant minimum pour débiter le processus de recouvrement
  - 7.3 Adoption - Procédure concernant le traitement des plaintes à l'égard des processus de demande de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Nomination - Membres du Comité Consultatif en Urbanisme
  - 8.2 Dépôt - Rapport du mois d'avril 2019
  - 8.3 Dépôt - Rapport des permis avril 2019
  - 8.4 Autorisation - Offre de service fauchage 2019 par l'entreprise André Paris inc.
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 Aucun
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1 Bibliothèque municipale : Adoption d'une politique de gestion interne
  - 10.2 Plafonnement de l'implication financière dans le cadre de l'entente loisirs
  - 10.3 Adhésion - Carrefour action municipale et famille
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11.1 Demande d'aide financière - Madame Audrey Hébert
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 14 mai 2019 à 20h00 au  
121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Jean Cheney, maire  
M. Jean Cheney maire  
M. Michel Monette conseiller poste #1  
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Maurice Boissy Conseiller poste #4  
Mme Carole Forget Conseillère poste #5  
M. Jérémie Letellier Conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, directeur général & secrétaire-trésorier,

Absence motivée:

**2019-05-082 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de Mme Carole Forget,  
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h05.

**ADOPTÉE**

**2019-05-083 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-05-084 PROCES-VERBAL - SEANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du  
procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du  
procès-verbal;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,  
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil  
municipal à ce moment de la séance.

**ADOPTÉE**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **DÉPÔT - SSI RAPPORT MENSUEL AVRIL 2019**

#### **2019-05-085 SSI - REPARATION DE L'ECHELLE AERIENNE #1534**

CONSIDÉRANT la résolution no.2019-04-149 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT qu'une réparation majeure pour l'échelle du camion no.1534 du Service de Sécurité Incendies des municipalités de Napierville/St-Cyprien-de-Napierville doit être effectuée;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Techno Feu inc. nous a transmis une soumission portant le numéro 10880 au montant de 24,855.24\$ taxes incluses, en date du 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une résolution sera produite ultérieurement conjointement avec la municipalité de Napierville adressant le dépassement budgétaire;

Il est proposé par M. Michel Monette,  
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser la réparation de l'échelle aérienne du camion no.1534 pour un montant de 24,855.24\$ taxes incluses suivant la soumission no.10880.

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

#### **2019-05-086 SSI - EMBAUCHE DES POMPIERS DYLAN HADET, ÉTIENNE GAGNON, THOMAS SURPRENANT ET WILLIAM D'AMOUR**

CONSIDÉRANT la résolution no.2019-05-159 de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de Sécurité incendies a recommandé l'engagement avec rémunération de Messieurs Dylan Hadet, Étienne Gagnon, Thomas Surprenant et William d'Amour sur une période de probation de 12 mois, suivant résolution du 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette période de probation se terminera le 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service de Sécurité incendies recommande l'embauche à titre de pompiers au taux en vigueur selon la convention collective de Messieurs Dylan Hadet, Étienne Gagnon, Thomas Surprenant et William d'Amour;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'embauche de Messieurs Dylan Hadet, Étienne Gagnon, Thomas Surprenant et William d'Amour à titre de pompiers pour le Service de Sécurité incendies de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville au taux en vigueur de la convention collective.

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

#### **2019-05-087 SSI - DEMISSION DE MONSIEUR MARTIN GELINEAU**

CONSIDÉRANT le dépôt par Monsieur Martin Gélinau d'une lettre de démission effective à partir du 3 mai 2019;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner la démission de Monsieur Martin Gélineau du SSI Napierville/St-Cyprien.

De transmettre cette résolution à la Municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

### **SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

#### **2019-05-088 AUTORISATION - PAIEMENT DE LA QUOTE-PART RESIDUELLE CONCERNANT L'ENTENTE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la facture no.3323 de la Municipalité de Napierville concernant l'ajustement de la quote-part de l'entente loisirs 2018;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une recommandation favorable des membres du comité loisirs quant au paiement de l'ajustement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le paiement de l'ajustement de la quote-part au montant de 24,965.64\$.

D'autoriser l'imputation du montant de 24,965.64\$ au surplus non-affectés.

**ADOPTÉE**

#### **2019-05-089 UMQ - APPEL D'OFFRES SEL DE DEGLAÇAGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par M. Michel Monette,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2019-2020;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la

Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

**2019-05-090 AUTORISATION - INSCRIPTION A CLICSEQUR ET MANDAT DE GESTION DU DOSSIER DE LA MUNICIPALITE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser l'inscription de la Municipalité à clicSEQUR;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater la direction générale de la gestion du dossier de la Municipalité à clicSEQUR;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser Monsieur James L.Lacroix, directeur général, à poser les actions suivantes:  
-à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;  
-à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSEQUR - Entreprises;  
-à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;  
-à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;  
-à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois

De transmettre la présente résolution à Revenu Québec.

**ADOPTÉE**

**2019-05-091 AUTORISATION - REMBOURSEMENT TEMPORAIRE DU PRET RESIDUEL DU PROGRAMME TECQ**

CONSIDÉRANT l'existence d'un prêt résiduel de 80,330\$ dans le cadre du programme TECQ ;

CONSIDÉRANT que cette portion de prêt résiduel entraîne des frais mensuels;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la subvention dans le cadre de la programmation TECQ devrait être disponible d'ici un an;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

CONSIDÉRANT que nous avons des surplus non-affectés de disponibles;

CONSIDÉRANT que les intérêts de notre prêt sont supérieurs aux intérêts créés par nos placements;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le paiement du prêt résiduel de 80,330\$ du programme TECQ à même les surplus non-affectés.

D'autoriser les sommes relatives à ce prêt résiduel provenant du programme TECQ à remplacer les sommes utilisées dans le cadre de cette résolution.

**ADOPTÉE**

### **DEPOT - ÉTAT DES REVENUS ET DES DEPENSES AU 30 AVRIL 2019**

#### **2019-05-092 ACCEPTATION - COMPTES A PAYER AU FOND D'ADMINISTRATION GENERALE AU 14 MAI 2019**

Sur proposition de M. Jérémie Letellier,  
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 14 mai 2019 au montant de 142,224.67\$.

**ADOPTÉE**

### **DEPOT - RAPPORT FINANCIER 2018**

#### **2019-05-093 AUTORISATION - PERMANENCE DE MADAME JOSIANNE BOYER**

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Josianne Boyer à titre de technicienne comptable;

CONSIDÉRANT la fin d'une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable de la direction générale envers l'octroi du statut de permanence à Madame Boyer;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De mettre fin à la période de probation de 6 mois de Madame Boyer.

D'autoriser l'octroi du statut de permanence à Madame Boyer.

**ADOPTÉE**

### **POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

#### **2019-05-094 AVIS DE MOTION - REGLEMENT NO.471 AMENDANT LE REGLEMENT NO.467**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Michel Monette dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement no. 471 Amendant le règlement no.467 en instaurant des frais pour l'émission d'une mise en demeure et l'établissement d'un montant minimum pour débiter le processus de recouvrement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la

demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**

**2019-05-095 PROJET - REGLEMENT NO.471 AMENDANT LE REGLEMENT NO.467 EN INSTAURANT DES FRAIS POUR L'EMISSION D'UNE MISE EN DEMEURE ET L'ETABLISSEMENT D'UN MONTANT MINIMUM POUR DEBUTER LE PROCESSUS DE RECouvreMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de récupérer les sommes qui lui sont dues,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mettre en place des pratiques de saine gestion des fonds publics qui sont équitables pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement no.467 établissant une politique de recouvrement des comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.467 doivent être modifiées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le \_\_\_\_\_ à une session du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le \_\_\_\_\_ à une session du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

1. Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Que le règlement no.467 adoptant une politique de recouvrement des comptes à recevoir est modifié de la façon suivante :
  - 2.1. En modifiant la disposition de l'article 6.2.1 en ajoutant un alinéa au début de l'article mentionnant « Les comptes à recevoir au-delà de 100\$ seront soumis à la présente procédure. »
  - 2.2. En modifiant les dispositions de l'article 6.2.4 de façon à ce que l'alinéa « Des frais de perception deviennent immédiatement exigibles » soit remplacé par l'alinéa suivant « Des frais de perception de 25\$ deviennent immédiatement exigibles ».
3. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

**ADOPTÉE**

**2019-05-096 ADOPTION - PROCEDURE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES A L'EGARD DES PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DES AVIS D'INTENTION DE CONCLURE UN CONTRAT DE GRE A GRE AVEC UN FOURNISSEUR UNIQUE**

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

CONSIDÉRANT l'adoption et sanction de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics le 1er décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur d'une partie du mandat de l'AMP le 25 janvier 2019 :

CONSIDÉRANT que dès le 25 mai 2019, les organismes municipaux auront l'obligation de traiter les plaintes qu'ils recevront à l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique.

Il est proposé par M. Jérémie Letellier  
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

Que le libellé fait partie intégrante de cette résolution.

Que l'annexe I fait partie intégrante de cette résolution.

D'autoriser l'application de la procédure concernant le traitement des plaintes à l'égard des processus de demande de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique, joint en annexe, à partir du 24 mai 2019.

**ADOPTÉE**

### **SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

#### **2019-05-097 NOMINATION - MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF EN URBANISME**

CONSIDÉRANT le règlement no.167 constituant le comité consultatif d'urbanisme(CCU);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de confirmer les mandats des membres du CCU;`

CONSIDÉRANT que le CCU est formé actuellement des citoyens suivants soient :

- Anne Pinsonneault
- Christian Bélanger
- Sylvain Maharas

CONSIDÉRANT que le CCU compte également les membres du conseil suivant:

- Carole Forget
- Michel Monette

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite renouveler sa confiance envers les gens constituant actuellement le CCU;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier  
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser la confirmation des personnes suivantes comme membre du CCU;

- Christian Bélanger
- Carole Forget
- Sylvain Maharas
- Michel Monette
- Anne Pinsonneault

**ADOPTÉE**

### **DEPOT - RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2019**

### **DEPOT - RAPPORT DES PERMIS AVRIL 2019**



**2019-05-098 AUTORISATION - OFFRE DE SERVICE FAUCHAGE 2019 PAR L'ENTREPRISE ANDRE PARIS INC.**

CONSIDÉRANT une offre de service déposé le 14 mai 2019 par l'entreprise André Paris inc. concernant le fauchage des abords de route sous juridiction municipale;

CONSIDÉRANT la présence de 42 km de route sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'offre de service fait état de trois coupes entre juin et septembre;

CONSIDÉRANT que le prix de l'offre de service est de \$11,150 taxes en sus;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'offre de service, au montant de \$11,150 taxes en sus à l'entreprise André Paris inc. pour 3 coupes sur les 42 kilomètres de route de juridiction municipale entre les mois de juin à septembre.

De transmettre la présente résolution à l'entreprise André Paris inc.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

**2019-05-099 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION INTERNE**

CONSIDÉRANT la résolution no.2019-03-090 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion interne pour l'utilisation des services offerts aux usagers de la bibliothèque municipale a été approuvée par le conseil municipal de Napierville suivant résolution du 3 octobre 1996;

CONSIDÉRANT qu'en 2011 et en 2014 des modifications ont été apportées à ladite politique, mais qu'en date d'aujourd'hui plusieurs aspects de celle-ci doivent être modifiés;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle version a été présentée au conseil municipal;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier  
appuyé par Mme Carole Forget et résolu

D'adopter la nouvelle Politique de gestion interne de la bibliothèque municipale de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville.

Que cette résolution soit transmise à la municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

**2019-05-100 PLAFONNEMENT DE L'IMPLICATION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE LOISIRS**

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires avec lesquelles le conseil municipal doit composer;

CONSIDÉRANT que d'importants projets sont dans la programmation de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de plafonner la contribution municipale à l'entente intermunicipale de loisirs avec la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réouvrir l'entente intermunicipal en matière de loisirs pour atteindre les objectifs du conseil;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier  
appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'informer la Municipalité de Napierville de l'intention du conseil municipal de demander des amendements à l'entente intermunicipale en matière de loisirs.

D'informer la Municipalité de Napierville que les amendements proposés, par le conseil municipal, viseront à plafonner l'implication budgétaire de la municipalité dans le budget du service des loisirs.

De transmettre cette résolution à la Municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

### **2019-05-101 ADHESION - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

CONSIDÉRANT la correspondance, en date du 1 mai 2019, du Carrefour action municipale et famille;

CONSIDÉRANT que cette correspondance concerne le renouvellement de la Municipalité au Carrefour action municipale et famille pour 2019-2020;

Il est proposé par Mme Carole Forget  
appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au Carrefour action municipale et famille au montant de 88.53\$

**ADOPTÉE**

### **DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - MADAME AUDREY HEBERT**

CONSIDÉRANT une correspondance, datée du 15 avril 2019, provenant de Madame France Olivier;

CONSIDÉRANT la participation de Madame Audrey Hébert aux championnats mondiaux de patinage synchronisé en Finlande,

CONSIDÉRANT des frais encourus de 4,000\$ pour la participation de Madame Hébert aux championnats du monde;

CONSIDÉRANT que la participation de Madame Hébert à ces championnats représente un accomplissement significatif;

Il est proposé par \_\_\_\_\_,  
Appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

\_\_\_\_\_

### **VARIA**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**ADOPTÉE**

**2019-05-102 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Jérémie Letellier,  
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 20h27.

**ADOPTÉE**

---

JEAN CHENEY  
MAIRE

---

JAMES LANGLOIS-LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER